

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 3^e/13-07
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

RD 417 Déviation de WINTZENHEIM Requête tendant à la nomination d'un expert

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-3^e/03 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 approuvant le budget primitif 2007 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ autorise l'introduction d'une requête auprès du Président du Tribunal de Grande Instance, en vue de la nomination d'un expert pour dresser un état descriptif et qualitatif des immeubles concernés ;
- ✓ autorise le provisionnement de 5 000 € selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - section investissement :
 - Millésime : 1999
 - Affectation sur opération n° 99011007.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Fait à Wintzenheim le 12. FEV. 2007
Pour le Conseil Général
le Préfet délégué

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER